L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 27 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

JEUNE homme, 22 ans, parlant anglais, français, espagnol, connaît tenue des livres, a expérience dans les affaires générales et de chemins de fer, sait aussi la télégraphie, voudrait place dans quelque port de l'Amérique du Sud ou sur une ligne de bateaux du golfe. S'adresser à E. H. D. bureau de l'Abeille. 26 mars—4t

UN jeune Belge, muni de cinq certificats de gouvernement belge, demande une place de garçon boucher en ville. S'adresser AJ. MARÉCHAL, Lafayette, Lne. 25mars—1sem

UNe dame très connue, ayant en plusieurs années d'expérience dans le professorat, offre à donner des leçons d'Anglais et de Français, soit à domicile ou dans une école. S'adresser au No 171 rue Quartier. 19 mars 10t

DEMANDES.

ON demande des contrats pour livrer du lait riche et strictement pur. S'adresser à H. Meunier, 74 rue Tchoupitoulas. 20 mars—1sem

A VENDRE—Une grocerie située dans le Second District, un bon emplacement. S'adresser à HENRY LOCHE & CO. 19 mars—1 sem 46 et 48 Tchoupitoulas.

A VENDRE

A VENDRE—Une épicerie faisant bonnes affaires. S'adresser sur lieux, coin Dauphine et St Louis. 22 mars—1 sem

A VENDRE ou à louer, pour cause de départ, tavernes sises sur la belle résidence No 181 rue des Remparts, près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux. 19 mars—2 sem

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Richard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6 mars—

A LOUER.

A louer—Un bon emplacement pour un marché privé. S'adresser à Mr Grocerie coin Union et Ursp. 20mars—1sem

A LOUER—La maison 112 Douane convenable pour magasin, restaurant, club ou pension. S'adresser à Jos. Ziegler, s et 10 Royale. 13 mars—2sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Therese Sauer née Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20 121—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte rendu présenté par Hillary M. Nugent, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5.

Succession de M. J. Nugent, Mary McG. Nugent et Vincent N. Nugent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19 121—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte présenté par Hillary M. Nugent, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5.

Succession de Balthazar Benoel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 566—Division D—Attendu que Mme Maria Benoel, épouse de Conrad Welck, a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Balthazar Benoel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5.

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 20 556—Division C—Attendu que Denis Prieur White a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calvin Porter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25mars—27-30—3avril Greffier.

Succession de Lawrence Finn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 516—Division C—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Finn, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 mars—19 23 26

Succession de F. F. Henriques

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 871—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte présenté par Henry Chapelle, exécuteur testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20mars—20 27 28

Succession de Jules Simeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 606—Division E—Attendu que Celia Vitale a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Simeon; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons s'il en existe pour ne pas faire droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 mars—19 23 27

Succession de Thomas P. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 500—Division D—Attendu que Barnabé Barnes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas P. May; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25mars—25-30—3avril Greffier.

Succession de Barthelemy Latapie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 518—Division C—Attendu que Jean Jacques Augustin Keller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Barthelemy Latapie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte rendu par Jean Chapelle, exécuteur testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20mars—20 25 28

Succession de Pierre Bonneau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 502—Division D—Attendu que Pierre Bonneau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Bonneau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 mars—19 23 27

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Michel Tortorich vs ses Créanciers, No 20 546—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Michel Tortorich soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant J. J. Dupleacal, esq., notaire, en cette ville, le SAMEDI, 26me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Mary et Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 28 février 1887
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 mars—3t on 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme F. Levy, veuve de S. Levy, vs Ses Créanciers. No 20 432—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire, Mme F. Levy, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Fred Zengel, notaire en cette ville, SAMEDI, le 26e jour de mars 1887 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20 329, division E. Ordre de Cour—Une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John B. Britton, residant en cette ville, et John R. Mayson residant de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue devant Andrew Harris, notaire en cette ville le 11 Nbre jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans 26 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3t en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Latouche vs ses créanciers.—No 20 284—Division C—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Emile Latouche soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant John R. Legier, notaire en cette ville le 11 Nbre jour de mars 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres propositions pouvant en être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que Jas Timon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans le 23 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. RANKIN Député Greffier.
27fev—3fev-3 6 9 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Pierre Bertin fils vs ses créanciers—No 20 334, division C—Ordre de Cour—Une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Benjamin Dreyfous, notaire en cette ville LUNDI, le 11e jour d'avril 1887 à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Morner Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
8 mars—3t en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 7 mars jour de mars 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Mme Margaret Law vs. son mari. No 20 147—Division C.

Sur motion de W. O. Hart Esq., avocat de la plaignante et ce apparut au demandeur par preuves, la loi et les témoignages étant considérés, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut du jour enregistré le 23 février 1887, soit confirmé et que en conséquence il y ait jugement en faveur de Mme Margaret Law et contre le défendeur, Jean Law, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, condamnant le dit défendeur à payer à la dite Mme Margaret Law, son épouse la somme de dans mille et cinq cents dollars avec intérêt légal de jour de la demande judiciaire, ainsi que le privilège accordé par la loi aux femmes mariées. Il est de plus ordonné que toute autre réclamation quelconque de la demande de la plaignante soit considérée mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais de ce procès.

Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 24 mars 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fait le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de mars, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Sceau) M. A. MCDONNELL
27mars—avril2 9 16 27. Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 2me jour de février 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants

Mme Frances J. Benedict, femme, etc vs son mari, etc—No 19 652—Division E.

Sur motion de F. B. Thomas, avocat de la plaignante et sur production à la Cour des preuves à appui, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le 28 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Frances J. Benedict, femme, et contre le défendeur Ferdinand Marks, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre la dite plaignante et son mari, et une dissolution de la communauté de gains et acquêts existant entre eux.

Et il est de plus ordonné que la dite plaignante recouvre et obtienne du dit défendeur la somme de deux mille cinq cents piastres avec intérêt légal du 9 mars 1886 jusqu'à liquidation, et le privilège accordé par la loi aux femmes mariées.

Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 9 février 1887.
(Signé) HENRY C. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et aussi le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Sceau) M. A. McDONNELL, Député Greffier.
18 fév—3 f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 15me jour de février 1887, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci après conçue dans les termes suivants

Mme Mary E. B. McLeod vs Jacques Levy.—No 18,971, Division C.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui, Bernard Fischer Esq. pour le plaignante, le défendeur absent étant absent et non représenté. Et, après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, et pour les raisons oralement assignées—Il est considérant la loi et l'évidence pour le plaignante—

Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement en faveur de la dite plaignante Mary E. B. McLeod et contre le dit défendeur Jacques M. Levy, son mari, décrétant une séparation de propriétés existant entre eux et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant maintenant entre eux.

Il est de plus ordonné que la dite plaignante ait et maintienne l'administration de sa propriété paraphernale et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 15 février 1887.
Jugement signé le 21 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE,

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-sixième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
1er mars—3t en 30j

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AUX LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET : $5, CINQUIEME DE BILLET $9, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de	30,000..	30,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation...	$300..	$30,000
100 ...	200..	20,000
100 ...	100..	10,000
1000 ...	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à..... $535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la New-York.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des résultats ci-dessus et ci-dessous, sont les seuls qui soient la distribution, ses garantie d'absolue loyauté et assurance pour chaque porteur de billet une garantie que sa chance de tous sont égales, personne au monde ne possède un avantage à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne assurant qu'elle garantit les lots sur tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses immensément inférieures, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vente de Syndic provisoire.

Lorgnettes, Longues-vues, Lunettes marines, Lunettes en or, argent et acier, Thermomètres, Baromètres, Instruments de chasse, Instruments de dessin, Microscopes de valeur, hydromètres pour sirops cuprite, etc., Verres grossissants, Compas, Boussoles, Niveaux, Boussoles d'arpenteurs, Compteurs, Vitrières, etc. Ainsi, une variété d'instruments de physique, chimie et chirurgie. Une grande quantité de verres de lunette et une magnifique balance de précision (coûtant $150).

R. Schmutz vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20,996.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 14 rue de Chartres—Il sera vendu LE JEUDI, 31 mars 1887, à 11 a. m., au No 154 rue Royale, près Toulouse, par ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A.

La moitié du dit magasin.
Conditions—Comptant sur les lieux.
27 mars—27,29,31

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Page.

No 20,084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriétés de choix dans le premier, quatrième et sixième districts, pour résidences. Garanti un bon placement.

Dans le Premier District.

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Annunciation, Erato et Gaienne, mesurant chacun 19 pieds 10 pouces de façade sur Erato, à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, étant une résidence en bois à deux étages et attic et à deux corps de logis, désignés par les No 213 et 215 rue Constance, et les No 34 et 36 rue Erato, louée à bail à raison de $240 par an jusqu'au mois d'octobre. No 36 est loué à raison de $240 par an, et No 34 est occupé par le propriétaire et vaut de frais d'avoir en vue de louer. Ces deux maisons sont pourvues de gaz, avec parterre ornemental et galerie de devant et cuisinières en haut et en bas, ayant 10 chambres en haut et en bas, ayant 10 chambres en haut et en bas, ayant 10 chambres